



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIÉ, Maire.

Etaients présents : Mesdames Marie Hélène DEBRUS, Marie Thérèse FORESTIER, Amélie GUILLY, Cyrielle AVRIL Sophie BOUGRAS, Sylvie MOREAU, Messieurs Xavier BOURGEOIS, Christophe CORMIER, Philippe THIERRY, Jean-Claude BRIAND, Alain PARREAU, Sylvain COUTANT, Philippe PAYARD, Serge MERCADIÉ, formant la majorité des membres en exercice

Absents : Madame Geneviève GOUTIN (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT), Monsieur Andréi TODEA, Madame Annie VADENNE (pouvoir à Monsieur Christophe CORMIER), Monsieur Didier FREYCENON, Madame Madeleine FRANCHINA (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIÉ),

Secrétaire de séance : Madame Cyrielle AVRIL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023

DELIBERATION N° 2023-70

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Décision n° 2023-21 du 8 juin 2023 : conclusion d'un devis avec la SARL Gilet Dautin pour l'installation de 4 chaudières dans des logements communaux (PSPG) pour la somme de 14 585.92 € HT

DELIBERATION N° 2023-71

Attribution marché construction 10 pavillons la voirie les réseaux et les espaces verts

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une consultation pour la construction de 10 pavillons, la voirie, les réseaux et les espaces verts a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il a précisé qu'il avait été procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E. pour chaque lot,

Le marché a été attribué à l'unanimité comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
N°1-GO, enduits carrelage	SARL MV Bâtiment	699 844.95
N°2-Charpente	SARL Bordi Bois	97 622.79
N°3-Couverture bardage zinc	SARL Claude Bordillon	184 321.25
N°4-Menuiseries extérieures PVC Menuiseries intérieures	SARL Héau	249 000.00
N°5-Plâtrerie Isolation	SARL AMG	183 070.86
N°6-Plomberie sanitaires VMC	SARL Gilet Dautin	245 032.80
N°7-Electricité TV Eclairage	SARL Perret	67 205.70

N° 8-Peinture sols souples	SARL Seb Leroy Déco	107 700.00
N° 9-VRD éclairage public espaces verts	SAS TPL	426 147.00

DELIBERATION N° 2023-72

Conclusion de deux contrats d'apprentissage

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que des jeunes ont sollicité la commune afin d'effectuer un apprentissage au sein des services de la commune à la rentrée de septembre 2023 en vue d'obtenir des diplômes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ont **autorisé** Monsieur le Maire à conclure deux contrats d'apprentissage à compter de la rentrée 2023 :

- Deux à l'école maternelle (CAP),

DELIBERATION N° 2023-73

Remboursement frais engagés par un élu au nom de la commune

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'un élu a réglé sur ces deniers personnels des dépenses concernant les décors de divers évènements organisés par la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité a décidé d'autoriser ce remboursement à hauteur de 16.59 €

DELIBERATION N° 2023-74

Remboursement frais engagés par un élu au nom de la commune

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'un élu a réglé sur ces deniers personnels des dépenses concernant le festival d'un jour d'un soir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité a décidé d'autoriser ce remboursement à hauteur de 116.09 €

DELIBERATION N° 2023-75

Subventions communales

Monsieur le Maire a exposé qu'un administré et une association ont adressé à la Mairie une demande de subvention de fonctionnement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ont décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Monsieur Hugo BERTRAND 500 €
- Les FIS D'GALARNE 400 €

DELIBERATION N° 2023-

Questions diverses

Suspension de séance à 20h45 - Réouverture de séance à 20h46

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h47

M. le Maire,
M. Serge MERCADIÉ



